REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

DELIBERATION N° 2023-17-08/001

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'**AUBERTIN**

Séance du 17 août 2023

Date de convocation 28 juillet 2023	Nombre de Conseillers :	En exercice :	13
		Présents :	09
		Votants :	09 + 3 pouvoirs

Date d'affichage
28 juillet 2023

OBJET : **TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

L'an **deux mille vingt-trois** et **le dix-sept août et** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Jean PIAT, Olivier MICHON, Sébastien LACAVE-PISTAA.

Absents-excusés : Jérôme SANCHEZ (pouvoir à Madame Sandrine BERSANS), Xavier PIAT (pouvoir à Monsieur Jean PIAT), Yannick BIELLE (pouvoir à Madame Martine RODRIGUEZ), Jean-Marc MAZOU.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux d'entretien de la voirie communale prévus pour l'année 2023 sur les chemins suivants :

- Chemin de Larrimou
- Chemin Piqué
- Chemin Laymar
- Chemin du moulin

Le montant estimé pour l'opération **« voirie 2023 »** s'élève à **27 913.05 € HT** maximum auquel s'ajoute le fauchage du bord des routes communales pour un montant de **9 950 € HT** et l'élargissement du chemin de Brice pour un montant de **1 260 € HT** soit un montant total maximum de **39 123.05 € HT.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide financière aux communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population dans lequel une enveloppe voirie a été définie.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE l'opération « voirie 2023 » comprenant l'entretien de la voirie communale, le fauchage et l'élargissement du chemin de Brice, ci-dessus exposée,

AUTORISE Mme le Maire à demander une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, pour l'opération « voirie 2023 »,

PRÉCISE que les travaux de voirie faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier auprès du Département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Martine RODRIGUEZ

MAIRIE D'AUBERTIN
Pyrénées-Atlantiques